

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

**N° 18 –  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**Délégation de service  
public pour  
l'exploitation de la  
Grande Plage :  
Déclaration  
d'infructuosité du lot  
n°5**

Rapporteur :

M. Soreau, adjoint

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT**

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 08 décembre 2023 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

**Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Valérie Othaburu-Fischer, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix (*jusqu'à la délibération n°6*), Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

**Pouvoirs :**

- Sylvie Dargains, conseillère municipale déléguée à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale (*à partir de la délibération n°7*)

**Date de la convocation :** 01 décembre 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Isabelle Tinaud-Nouvian a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## **N°18 - ADMINISTRATION GENERALE**

### **Délégation de service public pour l'exploitation de la Grande Plage : Déclaration d'infructuosité du lot n°5**

M. Soreau, Adjoint, expose :

Par délibération du 10 juin 2022 le conseil municipal a attribué des lots à différents candidats concernant la délégation de service public de l'exploitation de la Grande Plage de Saint-Jean-de-Luz pour la période 2022-2027.

Cependant, concernant le lot n°5, relatif à la location d'engins nautiques non-motorisés – rue Mazarin, le candidat retenu a décidé de renoncer à l'exploitation pour des raisons économiques.

Dans ce contexte, il est nécessaire de prendre acte de cette situation et de restituer ce lot libre de toute occupation.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de déclarer le lot n°5 concernant la location d'engins nautiques non-motorisés – rue Mazarin infructueux en raison de la non-signature de la convention par le candidat attributaire,
- de maintenir libre et sans occupation cette partie de la Grande plage et de ne pas renouveler de procédure de délégation de service public pour ce lot n°5,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale, ressources humaines* » du 29 novembre 2023,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 21 novembre 2023,
- Déclare le lot n°5 concernant la location d'engins nautiques non-motorisés – rue Mazarin infructueux en raison de la non-signature de la convention par le candidat attributaire,
- Maintient libre et sans occupation cette partie de la Grande plage et de ne pas renouveler de procédure de délégation de service public pour ce lot n°5,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

